

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

INVESTISSEMENTS

8 - INVESTISSEMENTS METRO

8.5 – Extension des Garages Ateliers Métro : Phase 1

Lot 7 Chauffage ventilation Climatisation Plomberie Equipements sanitaires

Avenant n° 1 au marché n° W 2013 10980 M conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2013.07.11.14.4 du 11 juillet 2013, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise Bouygues Energies et Services, le marché n° W 2013 10980 M, pour un montant de 252 460,89 € HT, pour les travaux du Lot 7 Chauffage ventilation Climatisation Plomberie Equipements sanitaires dans le cadre de la phase 1 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché initial des prestations complémentaires ainsi que de modifier le délai global du marché.

Prestation complémentaire

Le personnel de l'atelier énergie voie est délocalisé dans un chapiteau, le temps des travaux. Afin d'assurer des conditions de confort acceptables, il est demandé à l'entreprise Bouygues Energies et Services d'installer une installation de chauffage. Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 5 414,04 € HT.

Modification du délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux qui prévoit leur achèvement le 15 décembre 2014, le délai global du marché est prolongé de 132 jours. Cette prolongation du délai global est sans impact sur les prix du marché.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	252 460,89 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	5 414,04 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	257 874,93 € H.T.
---	-------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 5 414,04€ H.T. et le montant initial du marché est porté de 252 460,89 € H.T. à 257 874,93 € HT soit une augmentation de 2,1%.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2013 10980 M conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2013 10980 M conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services pour un montant de 5 414,04 € H.T.

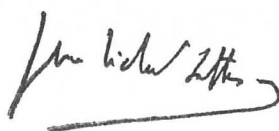
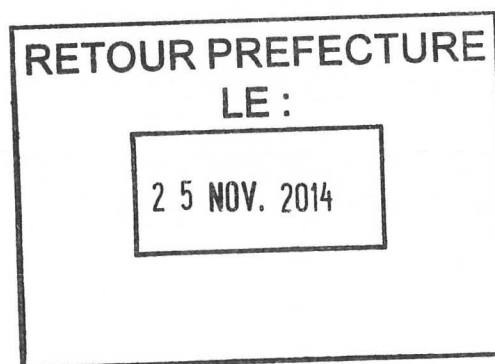
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Annexe D 2014.11.05.8.5

25 NOV. 2014

PREFECTURE de la Haute-Garonne

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 1
Locaux Energie Voie
Magasin longue durée

AVENANT N° 1 AU
LOT 7 - CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATI-
SATION – PLOMBERIE – EQTS SANITAIRES

SEPTEMBRE 2014

N° MARCHE N° W 2013 10980 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
		F.KERLOCH		
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	23/09/2014	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				B

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	F. KERLOCH	15/09/2014	Création du document
A	F. KERLOCH	23/09/2014	Création du document

SUIVI INTERNE BGO

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	F.KERLOCH	Directeur Travaux		23/09/14
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		23/09/14

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires au marché initial ainsi que d'en modifier le délai global d'exécution.

Article II. Prestations complémentaires

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 01 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Aérothermes pour AEV provisoire**

Montant : 3 752,34 € HT.

- **Chauffage provisoire complémentaire AEV**

Montant : 1 661,70 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 5 414,04 € HT

Le présent avenant a pour objet également de prolonger le délai d'exécution du marché. En conséquence et selon le nouveau planning opérationnel, le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 15/12/2014, ce qui porte le délai d'exécution à 16 mois et deux semaines au lieu de 12 mois prévu au marché.

Bilan incidence financière du marché

Le montant total de l'avenant n°1 au marché est fixé à 5 414,04 H.T.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 257 874,93 € euros HT soit une augmentation 2,14 % du montant initial du marché.

Article III. Délai global d'exécution

Le présent avenant a également pour objet de prolonger le délai global d'exécution du marché de 132 jours.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur